



PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 3 mai 2023

Situation de la famille Anthony-Enobakhare

La famille Anthony-Enobakhare et leurs 5 enfants déclarent être arrivés en France le 8 octobre 2019. Elle a déposé une demande d'asile le 14 octobre 2019 à la préfecture de la Gironde. Leur demande a été rejetée une première fois par l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides (OFPRA) le 16 novembre 2020, puis par la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) le 19 mai 2021.

Le couple a déposé une demande de réexamen de leur dossier. L'OFPRA l'a déclarée irrecevable le 5 novembre 2021. La famille a fait recours contre cette décision, qui a été rejeté par la CNDA le 12 mai 2022. La famille Anthony-Enobakhare a donc été déboutée de sa demande de droit d'asile et a épuisé toutes les voies de recours possibles. Elle fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF) depuis le 8 décembre 2022.

L'État a accordé un hébergement d'urgence à la famille pendant toute l'instruction de son dossier, et même au-delà, puisqu'il avait décidé de prolonger son hébergement d'urgence jusqu'en juin prochain pour permettre le maintien de la scolarisation des enfants.

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) l'a écourté le 24 avril 2023 à la suite des violations graves du règlement intérieur (importants problèmes d'hygiène entraînant la présence de nuisibles, nuisances sonores, dépôt de débris dans les couloirs, détérioration du mobilier, enfants laissés sans surveillance, etc). A noter que la famille avait déjà été expulsée précédemment d'un autre établissement d'urgence pour les mêmes motifs.

Sans solution d'hébergement à cause de son comportement, la famille a occupé ces derniers jours des locaux de l'école maternelle Jean Cocteau à Bordeaux avec le soutien de parents d'élèves. L'État accompagnera cette famille dans une procédure de départ volontaire pour mettre en oeuvre l'OQTF dont elle fait l'objet. Dans l'attente, la préfecture de la Gironde vient de proposer une nouvelle solution d'hébergement d'urgence permettant aux enfants de terminer leur scolarité et qui pourra être interrompue si la famille renouvelle des violations graves au règlement intérieur.